



# Mairie de Bainville-sur-Madon

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 25 août 2020

Le conseil municipal s'est réuni le 25 Août 2020 à 18h30 à la salle du conseil à la Mairie de Bainville-sur-Madon.

Sont présents : - MR SKLEPEK BENOIT  
- MME BALERET SYLVIANE  
- MR PETIT OLIVIER  
- MR DRON JOEL  
- MR HERREYE JEAN-BAPTISTE  
- MR MOUGEL SEBASTIEN  
- MME CIQUET MURIEL  
- MR SUTTER BENJAMIN  
- MME BAR-PEIGNIER AUDREY  
- MME GARGAM LILIANE  
- MME LECLERE CATHERINE (arrivée en cours de séance)

Procuration : - MME BASTIEN LAURENCE a donné pouvoir à MR DRON JOEL  
- MME HENRY CELINE a donné pouvoir à MR MOUGEL SEBASTIEN

Absents : - MR BATAILLARD DIDIER  
- MR GUIDAT CLAUDE

Le quorum est atteint, MR SUTTER BENJAMIN est élu secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR :

Point n° 01 : Approbation du conseil municipal du 31 juillet 2020 .....	2
Point n° 02 (délibération 2020-26) : Désignation d'un correspondant à la défense .....	2
Point n° 03 (délibération 2020-27) : Désignation des référents territoriaux pour l'ambroisie .....	3
Point n° 04 (délibération 2020-28) : Désignation des membres au syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU).....	3
Point n° 05 (délibération 2020-29) : Désignation des membres de la MMD 54 .....	4
Point n° 06 (délibération 2020-30) : Convention restauration.....	4
Point n° 07 (délibération 2020-31) : Subvention aux associations .....	5
Point n° 08 : Questions diverses .....	6



# Mairie de Bainville-sur-Madon

La séance débute à 20h30

## **Point n° 01 : Approbation du conseil municipal du 31 juillet 2020**

POUR : 12 VOIX  
CONTRE : 0 VOIX  
ABSTENTION : 0 VOIX

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Monsieur le maire informe le conseil que concernant le point n°04 du compte-rendu, le nombre des membres titulaires et suppléants devait être doublé par rapport à ce qui a été proposé initialement. Néanmoins, la liste votée en séance a été communiquée au centre des impôts en l'état.

Monsieur le maire informe le conseil sur les questions diverses évoquées lors du conseil municipal du 31 juillet 2020 :

- A la question de savoir où se trouve la clé USB qui permet de relever les pointages des agents, Monsieur le Maire informe que la clef USB permettant le relevé des heures de pointage des agents a été retrouvée.
- A la question de Monsieur MOUGEL concernant l'impossibilité de retrouver des caméras de surveillance et du serveur associé, Monsieur le Maire informe que seule une caméra a été retrouvée.

## **Point n° 02 (délibération 2020-26) : Désignation d'un correspondant à la défense**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de mettre en place un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune.

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Les domaines de la mission du correspondant à la défense sont en premier lieu l'information et la sensibilisation aux questions de défense des administrés. Le deuxième domaine concerne le parcours de citoyenneté qui comprend l'enseignement de défense à l'école, le recensement et la journée d'appel de préparation à la défense. Le troisième domaine concerne le devoir de mémoire, la préparation des cérémonies commémoratives et la reconnaissance.

Monsieur le maire propose à la désignation MR PETIT OLIVIER du fait de son métier d'historien lui permettant de prendre la mesure du devoir de mémoire qui incombe à ce poste. Monsieur le maire propose également que MR BALERET FRANCK assiste MR PETIT OLIVIER dans sa mission, du fait de sa formation militaire qui sera utile pour l'accomplissement des missions citées ci-dessus.

Monsieur le maire procède au vote à main levée :

POUR : 12 VOIX  
CONTRE : 0 VOIX  
ABSTENTION : 0 VOIX



## Mairie de Bainville-sur-Madon

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

### **Point n° 03 (délibération 2020-27) : Désignation des référents territoriaux pour l'ambrosie**

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal que l'ambrosie est une fleur invasive qui est très allergène. Il est demandé au conseil municipal de désigner un élu et un agent communal pour suivre et traiter ce sujet pour la commune. Les deux référents devront faire une formation dédiée à ce sujet.

Monsieur le maire propose que MR SUTTER BENJAMIN (élu) et MR MASSON LUDOVIC (agent communal).

Monsieur le maire procède au vote à main levée :

POUR : 12 VOIX  
CONTRE : 0 VOIX  
ABSTENTION : 0 VOIX

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

### **Point n° 04 (délibération 2020-28) : Désignation des membres au syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU)**

Le conseil municipal doit renouveler les membres du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU). Il est nécessaire de désigner quatre membres titulaires et quatre membres suppléants. Parmi les quatre membres de chaque catégorie, il est nécessaire de désigner trois élus et un électeur de la commune.

Monsieur le maire propose les personnes suivantes :

#### **Membres titulaires :**

- MR SKLEPEK BENOIT (élu)
- MR HERREYE JEAN-BAPTISTE (élu)
- MME LECLERE CATHERINE (élu)
- MR REMY OLIVIER (électeur)

#### **Membres suppléants :**

- MME BASTIEN LAURENCE (élu)
- MR GUIDAT CLAUDE (élu)
- MME BAR-PEIGNIER AUDREY (élu)
- MR BALERET FRANCK (électeur)

Monsieur le maire procède au vote à main levée :

POUR : 13 VOIX (présence de MME LECLERE CATHERINE pour cette délibération)  
CONTRE : 0 VOIX  
ABSTENTION : 0 VOIX

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.



## Mairie de Bainville-sur-Madon

### **Point n° 05 (délibération 2020-29) : Désignation des membres de la MMD 54**

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,

Vu la délibération du Conseil général de Meurthe et Moselle en date du 19 décembre 2013 proposant la création d'une plateforme d'échanges et d'expertises, nommée Meurthe et Moselle Développement 54 (MMD 54), dont les domaines d'expertise sont la gestion de l'eau, l'assainissement, la voirie, les espaces publics, l'aménagement, l'urbanisme et l'ingénierie financière,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 06 octobre 2017 décidant son adhésion à MMD 54 et approuvant les statuts,

Vu l'intérêt pour la commune d'adhérer cette structure,

Monsieur le maire propose, sur les conseils de la MMD 54, qu'il soit nommé représentant titulaire à la MMD 54, suppléé par MR HERREYE JEAN-BAPTISTE du fait de ses connaissances liées à l'urbanisme.

Monsieur le maire informe le conseil d'une assemblée générale de la MMD 54 se tiendra le 12 Septembre, conjointement à la conférence des maires et à la présentation des maires à la présidence du département.

Monsieur le maire procède au vote à main levée :

POUR :12 VOIX

CONTRE : 0 VOIX

ABSTENTION : 0 VOIX

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

### **Point n° 06 (délibération 2020-30) : Convention restauration**

La convention de repas livrés à la cantine scolaire, signée entre la Mairie et la société SODEXO basée à Jarville-la-Malgrange et signée le 28 juin 2019, arrive à son terme.

Vu l'impossibilité de procéder à un appel d'offres qui pourrait aboutir avant l'échéance de la convention avec la société SODEXO,

Vu la satisfaction des repas livrés et le respect du cahier des charges, et à la lecture de l'avenant à cette convention,



## Mairie de Bainville-sur-Madon

Monsieur le maire propose de reconduire cette convention pour la livraison des repas à la cantine scolaire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020, pour une durée d'un an.

Monsieur le maire procède au vote à main levée :

POUR :13 VOIX (présence de MME LECLERE CATHERINE pour cette délibération et les suivantes)

CONTRE : 0 VOIX

ABSTENTION : 0 VOIX

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

### **Point n° 07 (délibération 2020-31) : Subvention aux associations**

Vu les comptes de l'année 2019 que les différentes associations bainvilloises ont présentés à Monsieur le Maire,

Monsieur le maire propose de reconduire les mêmes subventions que l'année précédente, en ajoutant une subvention pour l'association ATOMS.

Pour chaque association, Monsieur le Maire procède au vote à main levée :

- USVM : subvention de 1 000,00 €  
POUR :13 VOIX  
CONTRE : 0 VOIX  
ABSTENTION : 0 VOIX
  
- Familles Rurales : subvention de 1 500,00 €  
POUR :13 VOIX  
CONTRE : 0 VOIX  
ABSTENTION : 0 VOIX
  
- RDV à Bainville : subvention de 250,00 €  
POUR :13 VOIX  
CONTRE : 0 VOIX  
ABSTENTION : 0 VOIX
  
- ATOMS : subvention de 200,00 €  
POUR :12 VOIX  
CONTRE : 0 VOIX  
ABSTENTION : 1 VOIX



## Mairie de Bainville-sur-Madon

### **Point n° 08 : Questions diverses**

- Information sur la séance Ciné-concert en plein air à l'espace Le Comte.

MR PETIT OLIVIER présente l'organisation du projet de séance cinéma plein air co-organisé avec les Francas. MR PETIT a pu solliciter les commerces et les associations bainvilloises pour proposer de la boisson et des gourmandises aux spectateurs. L'association RDV Bainville et le Bistrot proposeront des points de vente lors de la soirée. Par ailleurs, deux groupes de musique viendront animer la soirée avant et après la séance de projection. Il s'agit des groupes ATOMS et des MUSICOS.

MR PETIT précise qu'il attend l'accord de la préfecture pour cette manifestation.

*Depuis le conseil municipal, la préfecture a donné son autorisation le 28 août 2020.*

- Mise à jour du plan d'aménagement du futur lotissement « la corvée ».

MR HERREYE JEAN-BAPTISTE présente les nouveaux plans du futur lotissement « la corvée » reçus la veille par le promoteur. Certaines modifications demandées par la nouvelle équipe municipale ont été prises en compte, mais pas toutes. Le nouveau projet est maintenant phasé en deux tranches de construction successives sur une échelle de temps de l'ordre de 4 à 5 ans. Cela permettra une arrivée progressive de nouvelles familles et de pouvoir adapter les services communaux en conséquence (école et périscolaire notamment). La validation du dossier pourra se faire courant septembre 2020 pour un début de travaux prévus en début d'année 2021. Les routes et les aménagements de viabilisation seront donc prêts pour l'été 2021 et les ventes de terrains pourraient intervenir consécutivement.

- Information PLUI à la salle des fêtes.

MR HERREYE JEAN-BAPTISTE informe le conseil de la tenue d'une réunion d'information sur le PLUI qui se tiendra à la salle des fêtes de la commune. Cette réunion est réservée uniquement aux élus référents des communes de la CCMM.

- Gestion du cimetière

Une demande de vente du chemin communal situé en bas de la rue du cimetière est parvenue à la Mairie. L'étude de cette demande a permis d'identifier deux « parcelles à destination » qui jouxtent le cimetière et dont la commune n'est pas encore propriétaire. Le statut de ces deux parcelles permet à la commune de préempter ces terrains dès qu'ils seront mis en vente par les propriétaires, dans le but d'agrandir le cimetière. Le plan du cimetière est étudié afin d'étudier l'urgence de cet achat. Il s'avère que moins d'une dizaine de places semblent disponibles pour de nouvelles concessions. Cela semble très peu. Par ailleurs, il est constaté qu'un travail de vérification des concessions doit être fait, car certaines concessions ne sont plus à jour de cotisation. C'est un travail qui sera engagé sur ce mandat, mais qui est à projeter sur le moyen terme, car les procédures d'exhumation, dans le cas de concessions arrivant à leur terme et sans possibilité de les renouveler du fait de familles inexistantes, sont très longues.

Un travail conséquent a été réalisé cet été pour désherber le cimetière. Monsieur le maire remercie tous les participants, les employés communaux et les bénévoles d'être intervenus pour traiter ce problème. Une réflexion s'engage pour maintenir l'état du cimetière propre, pour le respect de nos défunts. L'exemple du cimetière de Château-Salins est donné où un enrobé technique, perméable à l'eau de pluie, permet un accès aux personnes à mobilité réduite au cimetière et empêche la repousse des herbes. Une visite sera effectuée prochainement.

- Mise en conformité des passages piétons et escaliers



## Mairie de Bainville-sur-Madon

Suite à la mise en place des nouveaux arrêts de bus de la CCMM sur la commune, des plaques à relief ont été placées au sol pour les personnes mal voyantes. Ce dispositif est un élément obligatoire à apposer au niveau des passages piétons et des escaliers. Une étude doit être menée pour mettre en conformité la commune sur cette obligation.

La séance est levée à 20h35.



## Mairie de Bainville-sur-Madon

Monsieur Benoit SKLEPEK	Madame Sylviane BALERET
Monsieur Sébastien MOUGEL	Madame Catherine LECLERE
Monsieur Olivier PETIT	Madame Laurence BASTIEN
Monsieur Jean-Baptiste HERREYE	Madame Muriel CIQUET
Monsieur Benjamin SUTTER	Madame Audrey BAR-PEIGNIER
Monsieur Joël DRON	Madame Céline HENRY
Monsieur Didier BATAILLARD	Madame Liliane GARGAM
Monsieur Claude GUIDAT	